

CHALAIS BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 7, MARS 2019

Buvette de Sigeroulaz

de la Bourgeoisie

Plan de scolarité 2019-2020

Comptes 2018 et budget 2019

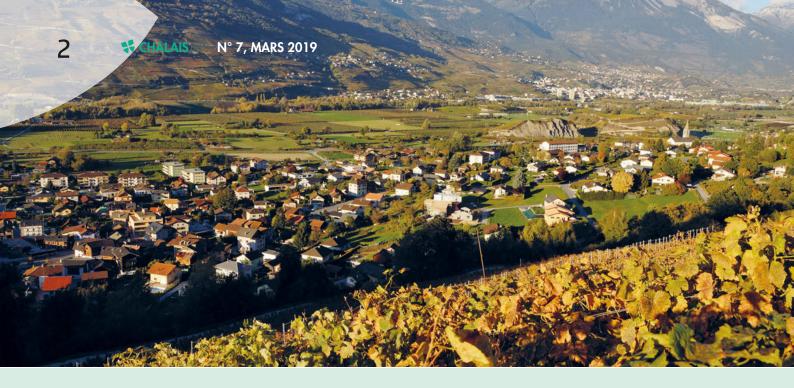
17

20

21

LÉGISLATURE 2017-2020





Assemblée primaire bourgeoisiale 2019

RENDEZ-VOUS LE 25 MARS

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 25 mars 2019 à 20 h 00

Ordre du jour

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 26 mars 2018
- 2. Comptes de l'exercice 2018
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
- 3. Projet de réaménagement du bâtiment de l'Etable et de rénovation de la Colonie à Sigeroulaz
 - Présentation
 - Approbation de la dépense de Fr. 1'200'000. pour le réaménagement de «L'Etable»
 - Approbation de la dépense de Fr. 50'000. pour la rénovation de la Colonie de Sigeroulaz
 - Approbation de l'emprunt de Fr. 900'000.- (Art. 17 1 e) LCo)
- 4. Budget 2019 et plan financier pluriannuel
 - Présentation
 - Approbation
- 5. Agrégation bourgeoisiale
- 6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants

SONT
CONVOQUÉS
À CETTE
ASSEMBLÉE
UNIQUEMENT
LES
BOURGEOIS
ET

BOURGEOISES

SIERRE, CHIPPIS, CHALAIS, GRÔNE, UNE POUR TOUTES, TOUTES POUR UNE!

Vous l'avez appris par les médias, les communes de Sierre, Chippis, Chalais et Grône ont décidé, suite à l'étude d'opportunité et de faisabilité effectuée dans le courant de l'année dernière, de poursuivre les démarches en vue de l'établissement d'un pré-rapport de fusion.

En effet, l'étude d'opportunité a démontré que les quatre communes font partie d'une même communauté de destin, même si les raisons qui les poussent à s'unir sont parfois différentes

Sierre, la ville, est le cœur de la région, celle vers qui tous les regards se tournent, celle qui entretient des relations privilégiées avec les autres

villes du canton et évidemment avec le canton. C'est la grande sœur, qui se doit de montrer l'exemple et de donner des coups de main, en multipliant les collaborations intercommunales. Sierre est une ville de quartiers qui se distinguent encore aisément, non pas géographiquement mais par leur identité propre qu'ils ont précieusement conservée. Chippis, la petite sœur, s'est développée grâce à l'industrie qui lui a permis de vivre de belles années et l'a rendue cosmopolite. De caractère bien trempé, elle a toujours eu la fierté de marquer son indépendance par rapport à sa grande sœur voisine. Chalais et Grône, les deux fausses sœurs jumelles qui se ressemblent, notamment du point de vue géographique. Elles se sont cependant développées de manière très différente, l'une en mettant l'accent sur son village touristique de montagne, l'autre, en misant sur les infrastructures de formation et de sport, en plaine.

Ces communes apparemment différentes ont toutes un point commun. Elles éprouvent de grosses difficultés à répondre de manière efficiente aux exigences toujours plus pointues des citoyens et de la législation. Elles ont donc toutes mis en œuvre des collaborations intercommunales. On en dénombre dans tous les domaines qui se sont établies de manière désordonnée, en fonction des besoins et des opportunités. La ville de Sierre a été particulièrement sollicitée.



A l'avenir, les questions liées au social, aux services et à l'aménagement du territoire vont contraindre les communes à collaborer de manière encore plus étroite. Elles devront mutualiser leurs compétences, leurs infrastructures, leurs réseaux, leurs ressources et optimiser l'utilisation de leur territoire. Les responsables politiques devront travailler de concert et coordonner la grande majorité de leurs actions sur celles de leurs voisins. Comment y arriver? En intensifiant encore les collaborations intercommunales ou en fusionnant les communes?

Pour les quatre communes, l'étude d'opportunité a démontré que la fusion était plus efficiente que les col-

laborations intercommunales. Cet avantage est encore plus marqué pour la commune de Sierre, dans la mesure où l'intensification des collaborations intercommunales péjorerait la situation actuelle.

L'étude a aussi mis en évidence des points sur lesquels il faudra porter une attention particulière. Il est notamment très important que les différents villages conservent leur identité, leur particularité et qu'ils puissent faire entendre leur voix. La fusion des communes pourrait être une opportunité pour les bourgeoisies, qui resteront indépendantes, de reprendre une place plus importante que celle qu'elles occupent actuellement dans le paysage politique. Il s'agira aussi, dans le cadre des démarches qui vont suivre, de permettre aux citoyens qui s'y intéressent, de prendre part aux réflexions et de participer à l'élaboration de la nouvelle commune. Les moyens modernes de communication, ajoutés aux méthodes traditionnelles, devraient faciliter l'implication du plus grand nombre.

Sierre, Chippis, Chalais et Grône participent à la même communauté de destin. Il nous appartient, à nous citoyens-nes, de façonner cette communauté à notre meilleure convenance, pour notre avenir et celui de nos enfants.

Alain Perruchoud, Président

Procès-verbal

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU LUNDI 26 MARS 2018

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 49 participant-e-s et les remercie pour leur intérêt aux affaires bourgeoisiales.

La convocation a été portée à la connaissance des Bourgeois-es dès le 26 février 2018 par l'intermédiaire du pilier public. Elle a ensuite été relayée par le Bulletin Officiel N° 9 du 2 mars 2018 et le CHALAIS INFO N° 4.

Il relève la présence de Mme Anne-Laure REY, représentante de la Fiduciaire FIDAG SA, organe de révision agréé, dont la présence est requise pour l'approbation des comptes.

Le Président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour de cette séance

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 20 mars 2017
- 2. Comptes de l'exercice 2017
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
- 3. Budget 2018 et plan financier pluriannuel
 - Présentation
 - Approbation
- 4. Agrégations bourgeoisiales
- 5. Divers

L'ordre du jour n'est pas contesté et, avant de débuter la partie officielle, le Président propose Mme Philomène ZUFFEREY et M. Bruno ALBASINI en qualité de scrutateurs. Ces derniers sont acceptés sans remarque.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOUR-GEOISIALE DU 20 MARS 2017

Le protocole, intégralement reproduit dans le CHALAIS INFO N° 4, est approuvé sans remarque.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Avant de passer aux comptes proprement dits, M. Alain PERRUCHOUD présente son habituel rapport présidentiel.

Cette année 2017 n'a pas connu d'éclats et s'est déroulée selon le

train-train habituel. Il n'y a pas eu de nouveau DSDP et il reste toujours environ 5'000 m² à louer dans la zone industrielle des Zittes.

L'alpage de Sigeroulaz est entretenu par le troupeau d'ânes de M. Pascal MICHELOUD.

Les alpages de l'Ar de Bran et Santa Maria sont entretenus par les chevaux de Mme Natacha FAVRE.

Les travaux de réfection de la cabane de Santa Maria, louée à une association locale, sont à bout touchant et seront inaugurés cet été. Une visite des lieux pourra être organisée en parallèle de la sortie des Bourgeois-e-s.

En plus de la défense des intérêts de la Bourgeoisie, la Commission bourgeoisiale a traité une dizaine de demandes de naturalisation (un durcissement de la loi rend plus rigoureuses les conditions d'octroi du droit de cité).

Le projet de construction d'un restaurant à Sigeroulaz attend une contre-proposition de la Télécabine.

Il reste encore plusieurs questions à régler pour ce projet; pour l'année 2018, le budget prévoit un montant de Fr. 50'000.- qui correspond aux mandats d'études nécessaires à la préparation et la présentation d'un dossier complet.

En conclusion de son rapport, il adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes qui participent activement, de près ou et de loin, à l'organisation et au bon déroulement des affaires bourgeoisiales.

En préambule de la présentation des comptes 2017, M. Alain PERRUCHOUD précise qu'un toilettage approfondi a été effectué avec l'élimination de transitoires reportés d'année en année et qui n'ont plus lieu d'être. Le bilan présente également un transfert des bâtiments bourgeoisiaux qui ont été portés, sur demande du Canton du Valais, au patrimoine administratif.

Il commente tout d'abord les résultats globaux de l'exercice écoulé. Il passe ensuite aux détails des comptes et explique les différences importantes.

Le bénéfice de Fr. 136'806,52 est exceptionnel et provient de la vente d'un terrain au garage ZERMATTEN.

La Buvette de l'Étable a nécessité des travaux d'entretien plus importants que d'habitude, ce qui explique ce dépassement pour le compte «Charge des immeubles».

| Fonctionnement | Comptes 2017 | Budget 2017 | Comptes 2016 | Comptes 2015 |
|------------------------------|----------------|-------------|--------------|---------------|
| Recettes | 262'990,35 | 164'550 | 165'150.35 | 248'812.70 |
| Dépenses | 69'683,83 | 77'850 | 87'577.13 | 78'505.55 |
| Marge d'autofinancement | 193'306,52 | 86'700 | 77'573.22 | 170'307.15 |
| Amortissements comptables | 56'500- | 70'300 | 75'100.00 | 120'100.00 |
| Investissements nets | - | 40'000 | | |
| Perte (-) / Bénéfice net (+) | (+) 136'806,52 | (+) 16'400 | (+) 2'473.22 | (+) 50'207.15 |
| Fortune nette | 924'985,58 | | 788'179.06 | 785'705.84,69 |

Le compte «Charges de la Maison bourgeoisiale de Vercorin» est positif en raison du paiement par un tiers des frais occasionnés par un dégât d'eau, en 2016.

Le poste «Vinification» comporte l'annulation d'un transitoire reporté depuis plusieurs années; situation similaire pour le compte de recettes «Vente de vin».

Dans la «Vente de bois», on enregistre l'annulation d'une facture de la Télécabine. Le poste «Gain sur patrimoine financier» comptabilise la vente du terrain ainsi que le remboursement des actions de l'association «La Forestière» qui a décidé sa dissolution.

Le montant important des débiteurs concerne principalement le prix du terrain qui a été réglé le 8 janvier 2018. Comme indiqué précédemment, le bilan a été modifié par le transfert des maisons bourgeoisiales.

A l'aide d'un tableau, le Président détaille le bilan des achats / ventes qui démontre le maintien du patrimoine.

Comme il n'y a pas de question au sujet de la présentation M. Alain PERRUCHOUD passe la parole à la représentante de l'organe de contrôle qualifié.

Mme Anne-Laure REY, déléguée de FIDAG SA, donne lecture succincte du rapport de contrôle et de ses conclusions qui recommandent, sans réserve, l'approbation des comptes annuels.

A la suite de ce rapport, les Bourgeois-es passent à l'approbation formelle des comptes de l'exercice écoulé.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2017 à l'unanimité.

3. BUDGET 2018 ET PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

M. Alain PERRUCHOUD présente en entrée les résultats globaux de ce budget 2018 qui ressemble assez à celui de l'année dernière.

| Fonctionnement | Budget 2018 | Budget 2017 | Budget 2016 |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes | 173'200 | 164'550 | 163'170 |
| Dépenses | 99'650 | 77'850 | 76'600 |
| Marge d'autofinancement | 73'550 | 86'700 | 86'570 |
| Amortissements comptables | 51'000 | 70'300 | 70'100 |
| Perte (-) / Bénéfice net (+) | (+) 22'550 | (+) 16'400 | (+) 16'470 |

Cet exercice devrait boucler avec une marge d'autofinancement de Fr. 73'550.- et un bénéfice net de Fr. 22'550.-.

Le fonctionnement prévoit des montants plus importants pour la Maison bourgeoisiale de Chalais [Fr. 26'000.-] dont les alentours doivent être réaménagés (murs déstabilisés par les racines + pose de barrières sur la place Est), les frais de réception [Fr. 11'000.-] pour la traditionnelle sortie des Bourgeois.

| Investissements | Budget 2018 | Budget 2017 | • |
|-----------------|----------------|----------------|--------|
| Dépenses | 100'000 | 40'000 | 50'000 |

Pour les investissements de cette année 2018, un montant de Fr. 50'000.- est prévu pour les études de faisabilité financière et technique du projet du nouveau restaurant à Sigeroulaz (report de 2017).

Une assemblée sera convoquée pour débattre et décider de cette réalisation lorsque le projet sera plus avancé et que des données chiffrées précises seront connues.

Un second montant de Fr. 50'000.- concerne les travaux de réfection de la Colonie de Sigeroulaz.

Le plan financier pluriannuel 2019-2022, obligatoire, est communiqué avec toutes les réserves d'usage.

Le volume précis des investissements futurs n'étant pas encore connu, il impactera évidemment le plan financier. Une mise à jour sera effectuée dès connaissance des montants décidés.

Au vote, l'Assemblée approuve le budget 2018, à l'unanimité.

4. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Le Président présente les frères Lucas & Jonas HOFSTÄDTER qui sollicitent l'agrégation bourgeoisiale.

Il s'agit d'une première qui voit 2 jeunes gens solliciter, seuls, l'agrégation bourgeoisiale.

La Commission bourgeoisiale a émis un préavis favorable et le Conseil bourgeoisial en a fait de même.

Après les présentations d'usage, l'Assemblée les accepte, par applaudissements, à l'unanimité.

Le Président leur souhaite la bienvenue dans la famille bourgeoisiale, les félicite et les invite à assister à la fin des délibérations.

5. DIVERS

M. Alain PERRUCHOUD rappelle la sortie des Bourgeois-e-s prévue le 30 septembre 2018 et qu'avant de rentrer à la maison, mais après avoir dégusté la traditionnelle raclette, il ne faudra pas oublier de prendre la bouteille de vin offerte aux participants.

Il mentionne également la fermeture de la route Chalais-Vercorin, du 1er mai à fin juin 2018, qui doit permettre un élargissement en dessous de Briey et la pose de filets vers les tunnels.

Une déviation par la route de la gravière de Tsararogne permettra tout de même un accès à Briey.

Mme Philomène ZUFFEREY demande ce qu'il advient des terrains à côté de l'entreprise Camille ANTILLE.

Le Président informe qu'une autorisation de bâtir avait été accordée pour un garage BMW qui semble en suspens.

Un dossier suivant pour un concasseur a été refusé. A ce jour, nous ne disposons pas d'autre information.

La parole n'est plus demandée; le Président clôt officiellement l'Assemblée à 20 h 40.

- Alain Perruchoud, Président
 - ◀ François Zuber, Secrétaire

INFO EN IMAGES



Les présidents des sociétés locales ont attribué le mérite communal à Fabien Perruchoud, notamment pour son engagement au sein de Chalais-Jeunesse et du comité du carnaval



Ils étaient une dizaine, les contemporains de la classe 2000, à se retrouver à la Maison Bourgeoisiale de Chalais pour rencontrer le Conseil à l'occasion de leur promotion civique

Information

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

| Libellé | Unité | Résultat | Norme |
|-------------------------------------|-------|----------|------------|
| Conductivité électrique (à 20°C) | μS/cm | 749 | |
| pH mesuré au laboratoire | | 7.7 | 6.8 - 8.2 |
| Dureté totale | °F | 42.6 | |
| Dureté carbonatée | °F | 17.5 | |
| Calcium | mg/l | 124.8 | |
| Ammonium | mg/l | < 0.05 | max. 0.10 |
| Chlorure | mg/l | 18.3 | max. 250.0 |
| Nitrites | mg/l | < 0.01 | max. 0.10 |
| Nitrates | mg/l | 18.7 | max. 40.0 |
| Oxydabilité (consommation au KMnO4) | mg/l | 1.7 | |
| Turbidité | UT/F | < 0.2 | max. 1.0 |

Prélèvement du 23 mai 2018 dans le puits de Bozon

BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy Eau souterraine Filtration et chloration Aucune

PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy 80% (Valeurs annuelles approximatives)
Eau de source 10% Eau de la nappe phréatique 10%

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Administration communale: 027 459 11 11

ÉVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/cm² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

Territoire

DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES RUES À BRIEY

Depuis de nombreuses années, la problématique de la dénomination et de la numérotation des rues du hameau de Briey a régulièrement occupé le Conseil communal.

Plusieurs problèmes ont été signalés et doivent être réglés:

- Chalais et Briey ont le même numéro postal; ainsi la même numérotation à Chalais et à Briey pour la « Route de Chalais » et le même nom de rue à Chalais et à Briey pour le « Chemin du Bouillet » posent problème
- Plusieurs rues n'ont pas de dénomination ou dans un même quartier plusieurs rues ont la même dénomination.

Le Conseil communal a désigné un petit groupe de travail pour régler ces problèmes et proposer une dénomination plus précise des rues de Briey. Dans le courant de l'année 2018, le Conseil a avalisé les plans des rues et des numéros de Briey que nous vous présentons ci-après.

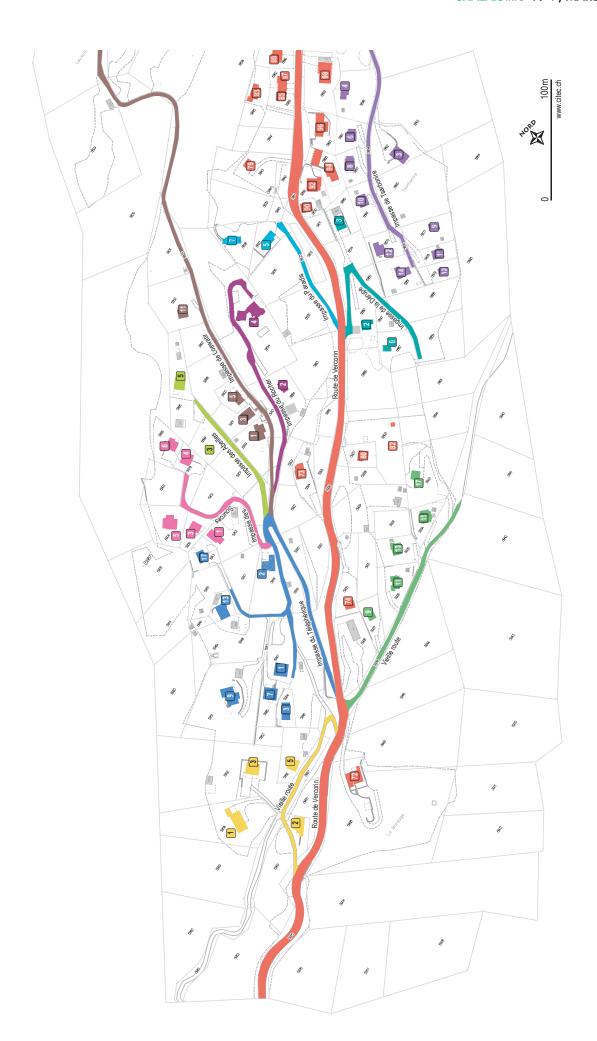
Nous prions donc tous les résidents de Briey de consulter attentivement ces plans, qui se trouvent aussi sur le site www.chalais.ch, de prendre note du nom de la rue où se trouve leur habitation et de son numéro. Dès la pose définitive des panneaux de signalisation, les habitants de Briey devront indiquer la nouvelle adresse complète. Merci à tous pour votre patience et votre compréhension.

Les offres sont rentrées et les travaux pourront se réaliser au printemps de cette année 2019 comme promis lors de l'assemblée primaire de décembre 2018.

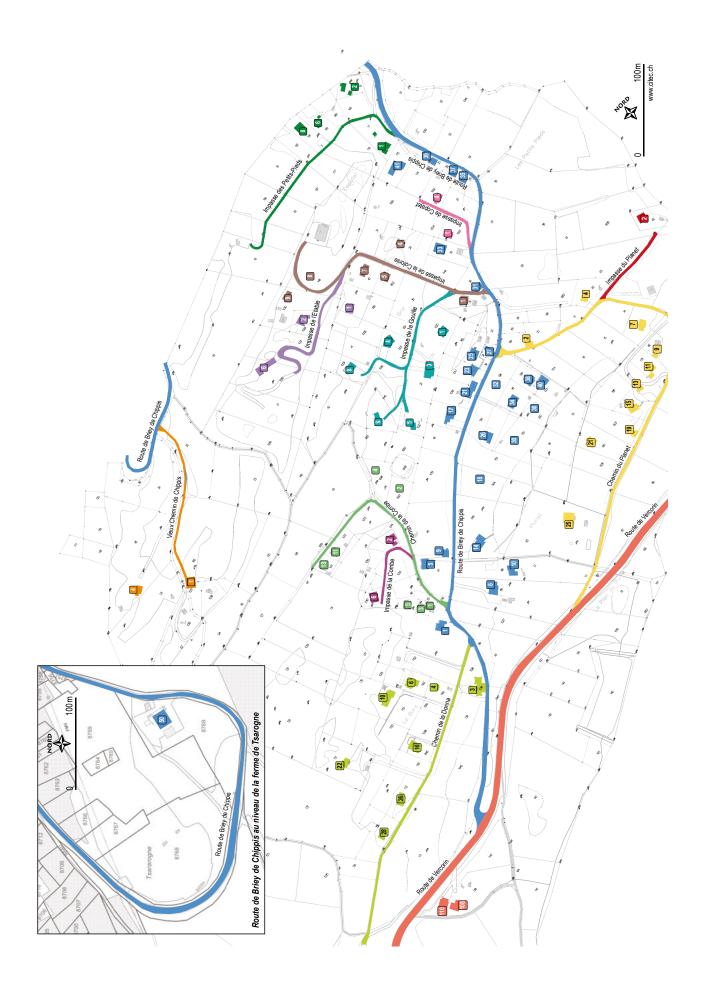
■ Patrick Rudaz, Vice-Président



D'ici quelques mois, les rues et les habitations de Briey ne seront plus anonymes







Territoire

PROJET DE TERRITOIRE - VISION 2045

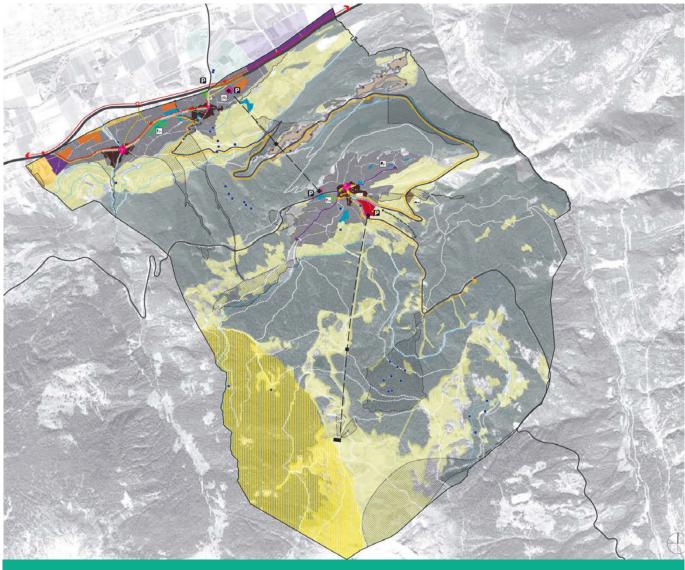
LA LAT À CHALAIS....

L'aménagement du territoire c'est quoi? Déjà du temps de nos illustres ancêtres, les hommes préhistoriques déterminaient les espaces où il était nécessaire de cultiver les vergers, ceux où la chasse était la plus propice et enfin ceux où la protection de leur famille était la plus sûre. Au fil du temps, cette vision est devenue une politique publique pour planifier et coordonner l'utilisation du sol.

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) votée et acceptée en 2013 a engendré pour un nombre important de cantons et de communes de Suisse de revoir leur planification et leur utilisation du sol (plan des zones).

De plus, au vu des nouvelles exigences légales et l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) et au 1^{er} janvier 2018 de la révision de la loi cantonale sur les constructions (LC), la commune doit **requestionner son territoire** et déterminer son potentiel de développement en fonction des besoins identifiés en matière de population et d'emploi.

La commune de Chalais a rapidement réagi à ces nouvelles exigences légales en établissant une **vision stratégique** de son territoire **(projet de territoire)** indispensable à la révision de son plan des zones et au redimensionnement exigé de sa zone à bâtir.



Carte de synthèse du projet de territoire de Chalais

Constat, problématique et enjeux



Le projet de territoire permet à la municipalité d'appréhender les problématiques et les enjeux communaux de manière globale et transversale, et d'esquisser des pistes de réponses. Il constitue également le socle sur lequel s'appuyer pour orienter le développement de la commune de manière qualitative sur le long terme.

Les prévisions démographiques sont importantes dans le Valais central, en raison de sa situation stratégique et de sa concentration au niveau des emplois. La commune de Chalais dispose cependant de réserves en zone à bâtir **surdimensionnées**.

Etant donné que l'essentiel des besoins pour de nouveaux logements se situe **en plaine**, un redimensionnement des réserves sur le mi-coteau et la station de Vercorin notamment semble tout de même inévitable.

En effet, la commune doit freiner l'étalement urbain et se prémunir des problèmes qu'il engendre (charges importantes pour l'équipement, difficulté à offrir un transport public de qualité, vie sociale affaiblie). Par ailleurs, la préservation des terres agricoles et viticoles ainsi que du paysage est un élément essentiel pour conserver les atouts et promouvoir l'image de Chalais.

Dans un premier temps et avant de déterminer de manière précise les zones devant faire l'objet d'un redimensionnement, la commune a décrété les zones à bâtir de Briey et de Vercorin, zone réservée. De même, elle a intégré cette mesure sur certains secteurs des villages de Réchy et de Chalais.

La zone réservée est un outil indispensable pour les communes afin qu'elles puissent réfléchir de manière indépendante et en toute sérénité sur le devenir du développement des zones.

Dans le même temps, la commune s'est alliée à deux communes voisines (Grône et Chippis) afin de réviser le règlement communal des constructions et des zones. Ce dernier, en lien direct avec le plan des zones doit également être revu en fonction de la nouvelle loi sur les constructions entrée en vigueur en 2018.

Comme vous le voyez, la municipalité et l'administration ne chôment pas et ont encore du travail sur la table avant de pouvoir proposer aux citoyens de Chalais un projet pour le développement de leur territoire, à la fois légal mais surtout conforme à leurs attentes.



Les territoires non construits de Vercorin doivent être requestionnés

QUESTIONS AU PRÉSIDENT ET AU CONSEILLER COMMUNAL RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur le Président, on parle de mitage du territoire, d'étalement urbain. Pour vous et pour la commune de Chalais, que représentent ces termes?

Il ne faut pas voir ces termes comme une attaque contre notre passé, mais bien comme une opportunité de revaloriser nos villages et notre environnement immédiat. Durant ces 30 dernières années, le rythme de la construction n'a cessé de s'accroître, et donc d'occuper de plus en plus de surface de notre territoire. Or ce dernier n'est pas extensible et surtout il doit permettre un développement coordonné afin de garantir un cadre de vie agréable pour tous avec des secteurs construits mais aussi et surtout des espaces publics et ouverts et des terres agricoles en suffisance. Pour ce faire, il est indispensable que les surfaces encore constructibles soient utilisées de manière la plus rationnelle possible, c'est-à-dire que les parcelles maintenues en zone à bâtir soient non seulement réalisées dans un délai raisonnable (plus de thésaurisation des terrains) mais qu'elles le soient de manière plus dense (plus de petite maison sur une grande parcelle).

Densifier vers l'intérieur, cela ne veut pas dire construire des tours partout, mais bien utiliser le territoire de manière plus rationnelle en commençant par combler les vides en maintenant une meilleure qualité urbaine, avec de vrais espaces publics et un meilleur vivre ensemble.

La commune de Chalais s'engage, via son travail sur l'aménagement du territoire, pour que les grandes surfaces encore vierges bien situées puissent être maintenues en zone à bâtir et puissent se réaliser avec des conditions les plus favorables possibles, à la fois économiquement, mais aussi par leur accessibilité et leur attractivité pour l'accueil de nouveaux habitants.

Les réflexions de la municipalité ne portent pas uniquement sur les secteurs de plaine, là où la demande est plus forte, mais elle souhaite que les coteaux et la station de Vercorin continuent à se développer, notamment avec la transformation du téléphérique, clé de voûte de la mobilité et la connexion entre nos différents villages.

Monsieur Rudaz, « Dézoner des parcelles, une obligation légale », mais comment réfléchissez-vous pour savoir quels secteurs doivent être laissés en zone à bâtir et ceux devant être sortis?

Les nouvelles lois fédérales et cantonales sur l'aménagement du territoire entraînent des obligations pour les communes. Dorénavant des nouvelles règles du jeu dictent les réflexions des communes. De plus, la loi sur les résidences secondaires qui interdit toutes nouvelles constructions de résidences secondaires, sur Vercorin notamment, oblige la commune à rediscuter des zones pour ce type d'objets.

Nos premières réflexions se sont dirigées sur les terrains se situant dans des secteurs de dangers naturels élevés où toutes nouvelles constructions sont à exclure. Il y a aujourd'hui trop de risques liés à ces dangers et l'occupation de ces terrains ne serait économiquement (et pour les assurances) pas viable. Les terrains situés en forte pente doivent également être requestionnés, de même que ceux étant en limite du périmètre à bâtir.

En parcourant le territoire pour réfléchir à toutes ces questions, il est à la fois aisé de voir rapidement les problèmes liés à une constructibilité inadaptée (pas d'accès, pente, ...) et les terrains qui sont réellement propices à accueillir des logements. Il est évident que les secteurs bien situés, proches des centralités et ceux situés à proximité des transports publics seront favorisés (coordination de l'urbanisation et la mobilité - art. 4 LAT).

M. Perruchoud, quand la commune de Chalais pourrait-elle avoir un nouveau plan de zone et un règlement des constructions conformes aux lois?

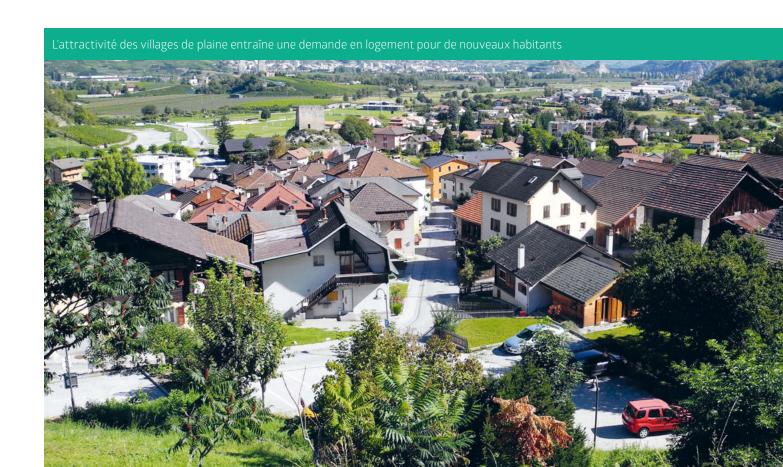
Les procédures d'aménagement du territoire sont très réglementées et elles prennent du temps. En effet, les droits à bâtir découlant de la révision de mesures d'aménagement du territoire ne peuvent se réaliser de manière précipitée.

Actuellement, la municipalité est en train d'approfondir ses réflexions pour l'établissement du plan des zones et travaille en parallèle sur le règlement communal des constructions. Pour ce dernier point, il est à relever la très bonne collaboration mise en place avec les deux communes voisines, Grône et Chippis, avec l'objectif de créer une structure de règlement commune. Chaque commune gardera ces spécificités en matière de construction, mais la plupart des articles du règlement peuvent être similaires.

Une fois les projets de plan des zones et de règlement aboutis, la commune devra encore rédiger un rapport afin d'expliquer les raisons de ces modifications. On peut estimer que l'ensemble de ces projets sera achevé dans le courant de l'année prochaine, avant d'être transmis au canton (Service du développement territorial) pour une pré-analyse (avis de principe). Des corrections et compléments pourront être exigés de la part du Canton.

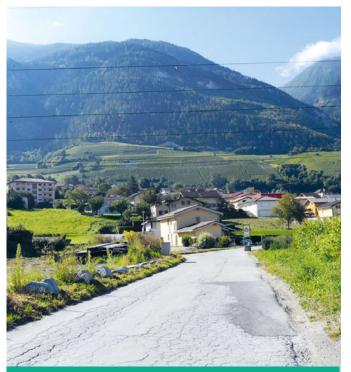
Selon la procédure légale, une mise à l'enquête publique du plan et règlement suivra et pourra donc faire l'objet de remarques ou d'oppositions.

Le conseil met en tous les cas tout en œuvre pour atteindre ces objectifs.





Le vivre ensemble passe aussi par des bâtiments rénovés et une attractivité du village renforcée.



Où construire, quel type de logement, pour quel habitant? Quelques questions essentielles de l'aménagement du territoire



L'étalement urbain des dernières décennies impacte le territoire mais aussi toutes ces composantes : paysage, mobilité, agriculture, économie et sociale.

Affaire bourgeoisiale

BUVETTE DE SIGEROULAZ

Après deux bonnes années de gestation, le projet de la buvette de Sigeroulaz est maintenant mûr.

Depuis plusieurs années, le Conseil bourgeoisial et les dirigeants de la société Télécabine de Vercorin SA se questionnent sur l'avenir de la buvette de l'Etable à Sigeroulaz. L'avènement du Magic Pass et la mise en exploitation du Swisspeak Resort ont changé la donne et la question de la buvette de Sigeroulaz se pose avec encore plus d'acuité qu'auparavant. En effet, il est réjouissant de constater, aujourd'hui, que la fréquentation de notre village touristique est en augmentation. Il en va de même pour notre domaine skiable et pour notre restaurant d'altitude. Ce dernier est régulièrement bondé et la buvette de l'Etable n'est pas en mesure d'offrir une alternative attractive pour nos hôtes.

La construction d'un nouveau restaurant à Sigeroulaz a été abordée lors des assemblées primaires bourgeoisiales de 2017 et 2018. Finalement, cette idée a été abandonnée, pour deux raisons essentielles. Tout d'abord son coût était difficilement supportable pour la Bourgeoisie et Télécabine de Vercorin SA n'aurait pas pu faire face à l'augmentation de loyer engendrée par cet investissement. D'autre part, cet investissement n'était pas en totale adéquation avec le développement futur du domaine skiable qui, s'il devait s'étendre, le ferait plutôt en direction d'Anniviers.

En conséquence, un projet plus modeste, d'agrandissement et de rénovation de la buvette existante a été envisagé. Le coût de ce projet, de l'ordre de 1.2 MCHF, est supportable pour la bourgeoisie et le montant de la location de l'ordre de 3 à 4% l'est aussi pour la société des remontées mécaniques.

◀ Alain Perruchoud, Président

QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous de porter au budget 2019, un montant de 1'200'000 CHF pour l'agrandissement et la rénovation de la buvette de l'Etable, à Sigeroulaz?

Acceptez-vous de financer partiellement cet investissement par un emprunt de 900'000 CHF?



LE JARDIN MAPUCHÈ A BESOIN DE VOUS

Il y a deux ans, dans ce même journal, je vous parlais du projet du Jardin Mapuchè mis en place pour les classes de Chalais sur un terrain dans les bas de Réchy.

Aujourd'hui, après deux ans de soutien financier de la part de la commune et d'Education21, le projet est devenu pérenne et les enseignants de l'école primaire ont été formés pour être autonomes en terme de permaculture.

Les différentes sorties avec les classes au jardin Mapuchè permettent aux enfants d'effectuer des cours hors des murs comprenant des activités sociales, des études de la faune du jardin, des fruits et des légumes, des arbres et des plantes, de l'organisation géographique du jardin, des instruments de mesure, de la force du vent, ...



Afin de pouvoir continuer à exploiter ce merveilleux endroit magique, les enseignants ont besoin également de vous. En effet, nous recherchons des personnes désireuses de partager un moment d'amitié intergénérationnel sur place, pour aider les enseignants à la prise en charge des enfants et «surveiller» les différents petits groupes d'études. Aucune préparation n'est nécessaire, simplement l'envie d'accompagner ces enfants dans leurs activités et passer un moment d'échange sur ce petit coin de paradis.

Pour planifier votre venue, merci de prendre contact avec la responsable de ce projet, Mme Béatrice Peronetti (078 637 21 96) pour lui indiquer quel jour vous conviendrait selon le planning printanier suivant:

- Lundi 11 mars l'après-midi (2H)
- Mardi 12 mars l'après-midi (2H)
- Jeudi 21 mars le matin (1H)
- Lundi 25 mars l'après-midi (3H)
- Vendredi 29 mars l'après-midi (4H)
- Lundi 1er avril l'après-midi (3-4H)
- Jeudi 4 avril le matin (1H)
- Lundi 8 avril l'après-midi (2H)
- Mardi 9 avril l'après-midi (6H)
- Jeudi 11 avril l'après-midi (2H)
- Lundi 15 avril le matin (3H)
- Lundi 29 avril l'après-midi (3-4H)
- Lundi 6 mai l'après-midi (2H)
- Jeudi 9 mai le matin (1H)
- Vendredi 10 mai l'après-midi (4H)
- Mardi 14 mai l'après-midi (6H)
- Jeudi 16 mai le matin (3H) et l'après-midi (2H)
- Lundi 20 mai l'après-midi (3-4H)
- Mardi 11 juin le matin (3H)
- Jeudi 13 juin le matin (1H)
- Lundi 17 juin l'après-midi (2H)

D'avance un grand merci à toutes les personnes qui s'annonceront ces prochains jours pour cet accompagnement qui sera des plus enrichissant pour toutes les parties.

De plus, si vous pensez posséder des objets ou du matériel que vous estimez utiles pour compléter le jardin et dont vous voulez vous en débarrasser (bancs, outils, ...), n'hésitez non plus pas à prendre contact avec Mme Peronetti qui se fera un plaisir de vous aiguiller.

INFO EN IMAGES





à Vercorin, la place Centrale, le chemin du Bouillet et la route de Chalais, seront perturbées par d'importants travaux, liés à l'arrivée du gaz et à la réhabilitation des réseaux souterrains



La Commune a établi l'inventaire du patrimoine bâti de Vercorin, document qui permettra de motiver la transformation de certains raccards en habitatior

PLAN DE SCOLARITÉ 2019 / 2020

Ouverture de l'année scolaire

lundi 19 août 2019 (matin)

| \ / _ | | |
|--------------|-----|------|
| va | car | nces |

| Automne + La Toussaint | du | mercredi | 23 | octobre | 2019 | à midi |
|------------------------|----|----------|----|----------|------|----------|
| | au | lundi | 4 | novembre | 2019 | le matin |
| Noël | du | vendredi | 20 | décembre | 2019 | le soir |
| | au | lundi | 6 | janvier | 2020 | le matin |
| Carnaval | du | vendredi | 21 | février | 2020 | le soir |
| | au | lundi | 2 | mars | 2020 | le matin |
| Saint-Joseph | du | mercredi | 18 | mars | 2020 | à midi |
| | au | vendredi | 20 | mars | 2020 | le matin |
| Pâques | du | jeudi | 9 | avril | 2020 | le soir |
| | au | lundi | 20 | avril | 2020 | le matin |
| Ascension | du | mercredi | 20 | mai | 2020 | à midi |
| | au | lundi | 25 | mai | 2020 | le matin |
| Pentecôte | du | vendredi | 29 | mai | 2020 | le soir |
| | au | mardi | 2 | juin | 2020 | le matin |
| Fête-Dieu | du | mercredi | 10 | juin | 2020 | à midi |
| | au | lundi | 15 | juin | 2020 | le matin |

Clôture de l'année scolaire

vendredi 19 juin 2020 (soir)

Une demi-journée doit être rattrapée. Elle le sera en allant en classe toute la journée

- le mercredi 22 janvier 2020 (CO Grône semaine de sports d'hiver);
- le mercredi 5 février 2020 (EP Grône après-midi de ski) ;
- le mercredi 11 mars 2020 (EP Chippis après-midi de ski);
- le mercredi 8 avril 2020 (EP Chalais).

Remarques:

Les mercredis après-midi de rattrapage ne concernent pas les classes 1-2H.

Les débuts de congé à midi (mercredis) ne concernent pas le centre scolaire de Vercorin.

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

Finances bourgeoisiales

COMPTES 2018 ET BUDGET 2019

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018

L'exercice 2018 de la bourgeoisie se boucle avec une marge d'autofinancement de 72'325 CHF.

Cette marge découle des revenus qui atteignent 181'187 CHF et des charges qui atteignent 108'862 CHF. L'exercice n'a pas enregistré de vente de terrains bourgeoisiaux, raison pour laquelle les revenus sont inférieurs à ceux enregistrés durant l'année 2017.

Les écarts entre le budget 2018 et les comptes sont expliqués ci-dessous, notamment pour les rubriques suivantes :

- Charges des immeubles Une facture pour le raccordement électrique de Santa Maria a été imputée sur ce compte pour un montant d'env. 8'000 CHF.
- Charges maison bourgeoisiale de Chalais Un montant de 18'000 CHF était prévu au budget pour l'arrachage des buissons et la pose de barrières. Ces travaux n'ont été effectués que partiellement en 2018 et un montant de 12'000 CHF a été reporté au budget 2019.
- Charges bâtiments de Sigeroulaz La rénovation de la colonie de Sigeroulaz a été planifiée au budget d'investissement 2018 pour 50'000 CHF. Etant donné qu'il s'agit majoritairement de travaux d'entretien, la facture de 44'672 CHF a été mise en charges.
- Vinification La quantité de bouteilles achetées à Jean-Louis Mathieu SA, en 2018, n'a pas dépassé celle prévue dans la convention.
- **Pertes s/débiteur**s La provision pour pertes sur débiteurs a pu être dissoute de 19'000 CHF et quelques anciennes factures débiteurs ont dû être mises en compte.
- Droits de superficie et locations Un forfait unique de 6'000 CHF, payé par GAP Invest SA, pour une servitude de non-bâtir ainsi qu'un montant de 7'200 CHF correspondant à une servitude en faveur de Swisscom, payée à tort à la commune entre 2013 et 2018 se sont ajoutés aux locations en 2018.
- Vente de vin La diminution de la quantité de bouteilles achetées à Jean-Louis Mathieu SA a également entraîné une diminution de la vente de vin à la commune de Chalais.

En ce qui concerne le bilan, il s'agit de relever les points suivants

- **Débiteurs** Nette diminution des postes débiteurs ouverts au 31.12.
- Investissements propres La différence entre les montants 2017 et 2018 provient des amortissements effectués à raison de 10% selon nos obligations légales.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Le budget de fonctionnement a été établi sur la base des comptes 2018. Les rubriques suivantes méritent d'être commentées:

- Charges maison bourgeoisiale de Chalais Un montant de 12'000 CHF a été reporté du budget 2018 pour assainir la place à l'Est du bâtiment. Les buissons entraînent une dégradation des murs de soutènement situés en limite Est et Nord. Ils doivent être arrachés et remplacés par un aménagement plus approprié. Seule une partie des travaux a été effectuée durant l'année 2018.
- Charges bâtiments de Sigeroulaz Un dégât d'eau survenu au mois de décembre 2018 va probablement nous amener au paiement d'une franchise de 5'000 CHF à notre assureur.
- Intérêts des dettes Un montant de 7'000 CHF a été prévu pour le financement bancaire partiel des investissements dans les bâtiments de Sigeroulaz.

Les charges prévues s'élèvent à 91'000 CHF et les revenus à 167'800 CHF. Il en résulte une marge d'autofinancement de 76'800 CHF. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de 46'000 CHF, l'exercice 2019 devrait se boucler avec un bénéfice de 30'800 CHF et la fortune au 31 décembre 2019 devrait avoisiner les 976'600 CHF.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2019

Le budget 2019 des investissements prévoit, une deuxième tranche de 50'000 CHF pour des travaux de réfections sur le bâtiment de la colonie de Sigeroulaz. De plus, l'Assemblée primaire bourgeoisiale sera amenée à se prononcer sur l'investissement et le financement de 1'200'000 CHF pour la rénovation et l'agrandissement de la buvette de l'Etable à Sigeroulaz.

PLAN FINANCIER 2020-2023

Le Conseil bourgeoisial a décidé d'abandonner le projet de construction d'un nouveau restaurant à Sigeroulaz car finalement, il ne répond pas aux besoins des utilisateurs. Il a donc décidé de proposer, à l'Assemblée primaire bourgeoisiale, un projet de rénovation et d'agrandissement de l'actuelle buvette de l'Etable. Cet investissement, de l'ordre de 1.2 MCHF, correspond mieux aux besoins de l'exploitant et met en valeur un bâtiment du patrimoine bourgeoisial. Le montant de la location sera adapté en conséquence de manière à compenser les charges d'intérêt et d'amortissement qui devraient avoisiner les 50'000 CHF par an.

| DO. | LIDCEOICIE DE CHALAIC | COMPTES | BUDGET | COMPTES | BUDGET |
|-----------------------|---|-----------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|
| ВО | URGEOISIE DE CHALAIS | 2018 | 2018 | 2017 | 2019 |
| 029.30 029.301 | CHARGES DE PERSONNEL Conciergerie de la maison bourgeoisiale | 5'134,00 | 7'000,00 | 6'562 65 | 7'000,00 |
| 029.301 | Connicergene de la maison bourgeoisiale Commission bourgeoisiale | 5 134,00 0,00 | 0,00 | 6'562,65 0,00 | 0,00 |
| 029.302 | Charges sociales | 403,40 | 1'300,00 | 1'291,40 | 1'000,00 |
| 027.303 | charges sociales | 5'537,40 | 8'300,00 | 7'854,05 | 8'000,00 |
| 029.31 | BIENS ET SERVICES | 2 221, 10 | 0 300,00 | . 65 .,65 | 3 3 3 3,3 3 |
| 029.314 | Charges des immeubles | 10'145,40 | 4'000,00 | 12'463,55 | 4'000,00 |
| 029.314.01 | Charges maison bourgeoisiale de Chalais | 17'907,75 | 26'000,00 | 7'591,55 | 21'000,00 |
| 029.314.02 | Charges maison bourgeoisiale de Vercorin | 1'992,10 | 2'500,00 | -5'594,90 | 2'500,00 |
| 029.314.03 | Charges bâtiments de Sigeroulaz | 47'452,75 | 5'000,00 | 15'419,65 | 10'000,00 |
| 029.314.04 | Entretien et surveillance des forêts | 0,00 | 2'000,00 | 1'654,80 | 2'000,00 |
| 029.314.05 | Entretien et surveillance des pâturages | 4'000,00 | 4'000,00 | 4'000,00 | 4'000,00 |
| 029.318 029.318.01 | Réceptions Vinification | 9'444,05 13'085,55 | 11'000,00 18'000,00 | 1'418,55 5'465,75 | 1'500,00 13'000,00 |
| 029.318.01 | Comptabilité et frais administratifs | 7'595,20 | 7'000,00 | 6'802,84 | 8'000,00 |
| 029.318.20 | Impôts et cotisations | 8'576,70 | 12'000,00 | 12'904,95 | 10'000,00 |
| 029.330.01 | Pertes s/débiteurs | -16'871,25 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 029.330.01 | . e. ees s, desireda. s | 103'328,25 | 91'500,00 | 62'126,74 | 76'000,00 |
| 029.32 | INTERETS PASSIFS | • | , | , | • |
| 029.321 | Intérêts des dettes | -3,48 | -150,00 | -296,96 | 7'000,00 |
| | TOTAL DES DEPENSES | 108'862,17 | 99'650,00 | 69'683,83 | 91'000,00 |
| 029.42 | REVENU DES BIENS | | | | |
| 029.423 | Droits de superficie et locations | 103'766,85 | 92'000,00 | 88'639,35 | 93'000,00 |
| 029.423.10 | Locations maison bourgeoisiale de Chalais | 150,00 | 300,00 | 590,00 | 300,00 |
| 029.423.20 | Locations maison bourgeoisiale de Vercorin | 31'050,00 | 30'500,00 | 30'750,00 | 30'500,00 |
| 029.423.30 | Locations des bâtiments de Sigeroulaz | 25'000,00 | 25'000,00 | 25'000,00 | 25'000,00 |
| 029.424.01 | Gain sur patrimoine financier | 0,00 | 0,00 | 102'667,00 | 0,00 |
| 029.425.00 | Frais récupérés | 1'588,80 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 000.40 | CONTRIBUTIONS | 161'555,65 | 147'800,00 | 247'646,35 | 148'800,00 |
| 029.43 029.431 | CONTRIBUTIONS Agrégation de nouveaux bourgeois | 1'400,00 | 1'400,00 | 1'700,00 | 0,00 |
| 029.431 | Vente de bois | 0,00 | 0,00 | -1'046,00 | 0,00 |
| 029.435.10 | Vente de vin | 18'231,55 | 24'000,00 | 14'690,00 | 19'000,00 |
| 029.436 | Mesures sylvicoles - entretien des forêts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 029.452 | Participation communale au garde forestier | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | · | 19'631,55 | 25'400,00 | 15'344,00 | 19'000,00 |
| | TOTAL DES RECETTES | 181'187,20 | 173'200,00 | 262'990,35 | 167'800,00 |
| | | | | | |
| | MARGE D'AUTOFINANCEMENT | 72'325,03 | 73'550,00 | 193'306,52 | 76'800,00 |
| | BENEFICE AVANT AMORTISSEMENTS | 72'325,03 | 73'550,00 | 193'306,52 | 76'800,00 |
| | INSUFFISANCE DE FINANCEMENT | | | | |
| 029.33 | AMORTISSEMENTS | | | | |
| 029.33 | Amortissements patrimoine financier | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 029.331 | Amortissements patrimoine administratif | 51'500,00 | 51'000,00 | 56'500,00 | 46'000,00 |
| 027.551 | , who described path mome duministration | 51'500,00 | 51'000,00 | 56'500,00 | 46'000,00 |
| | | | | | |
| | BENEFICE DE L'EXERCICE | 20'825,03 | 22'550,00 | 136'806,52 | 30'800,00 |
| | | | | | |
| 029.314.03 | Restaurant Sigeroulaz | 0,00 | 50'000,00 | 0,00 | 0,00 |
| 029.314.03 | Bâtiments Sigeroulaz Etable | 0,00 | 0.00 | 0,00 | 1'200'000,00 |
| 029.314.03 | Bâtiments Sigeroulaz Colonie | 0,00 | 50'000,00 | 0,00 | 50'000,00 |
| | Ü | | | , | |
| | INVESTISSEMENTS NETS | 0,00 | 100'000,00 | 0,00 | 1'250'000,00 |

| BOURGEOISIE DE CHALAIS | | BILAN AU 31 | I DÉCEMBRE |
|---|--|---|--|
| | ACTIF | 2018 | 2017 |
| 10 102 | DISPONIBLE ET COURT TERME Banque Raiffeisen | 515'967,79 515'967,79 | 288'087,98 288'087,98 |
| 11 115 116 | AVOIRS Débiteurs AFC - Impôts anticipés à récupérer | 9'943,40 104,02 10'047,42 | 148'738,60 83,75 148'822,35 |
| 12 121 123 123.50 123.60 124 | PLACEMENTS Titres Terrains Bâtiments de Sigeroulaz TVSA - prêt loyer Mobilier | 1,00 291'835,00 0,00 80'000,00 1,00 371'837,00 | 1,00 291'835,00 0,00 100'000,00 1,00 391'837,00 |
| 13 139 | ACTIFS TRANSITOIRES Actifs transitoires | 3'029,35 3'029,35 | 4'398,00 4'398,00 |
| | Total 10-11-12-13 | 900'881,56 | 833'145,33 |
| 14 140 143.10 143.20 145 | INVESTISSEMENTS PROPRES Alpages et pâturages Maison bourgeoisiale de Chalais Maison bourgeoisiale de Vercorin Forêts | 1,00 113'000,00 344'000,00 57'600,00 514'601,00 | 1,00 126'000,00 382'500,00 57'600,00 566'101,00 |
| | Total 14 | 514'601,00 | 566'101,00 |
| | TOTAL DE L'ACTIF | 1'415'482,56 | 1'399'246,33 |
| | PASSIF | 2018 | 2017 |
| 23 230 | ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES Prêt communal pour maison Vercorin | 364'000,00 | 394'500,00 |
| 24 | PROVICIONS | 364'000,00 | 394'500,00 |
| 24 240 | PROVISIONS Provisions pour perte sur débiteurs | 31'000,00 31'000,00 | 50'000,00 50'000,00 |
| 25 259 | PASSIFS TRANSITOIRES Passifs transitoires et créanciers | 70'062,55 70'062,55 | 25'151,35 25'151,35 |
| 28 280 | FINANCEMENTS SPECIAUX Fonds forestier | 4'609,40 4'609,40 | 4'609,40 4'609,40 |
| 29 290 291 | FORTUNE Fortune nette au 1er janvier Variation de fortune | 924'985,58 20'825,03 945'810,61 | 788'179,06 136'806,52 924'985,58 |
| | TOTAL DU PASSIF | 1'415'482,56 | 1'399'246,33 |

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Horaires

| Déchetterie intercommunale de l'UTO | Matin | Après-midi | | | | |
|--|--|-----------------------------|--|--|--|--|
| Lu, Me, Ve, Sa | 08h00 - 11h45 | 13h30 - 16h45 | | | | |
| Ma, Je | 08h00 - 11h45 | 13h30 - 18h45 | | | | |
| Veille de fête | Fermeture 1 heure avant | | | | | |
| Fermetures | 24, 26 et 31 décembre 2019, 2 janvier 2020 | | | | | |
| Déchetterie de Vercorin | Eté / dès le 15 mars | Hiver / dès le 1er novembre | | | | |
| Lundi | 16 h à 19 h | | | | | |
| Mercredi | 16 h à 19 h | 13 h à 15 h | | | | |
| Samedi | 10 h à 12 h / 13 h à 15 h | 10 h à 12 h | | | | |

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

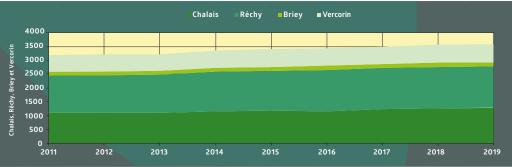
HORAIRES D'OUVERTURE Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais Tél. 027 459 11 11 chalais@chalais.ch www.chalais.ch



EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE (NOMBRE D'HABITANTS AU 1^{ER} JANVIER)

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Commune | 3181 | 3207 | 3226 | 3365 | 3405 | 3442 | 3499 | 3566 | 3575 |
| Chalais | 1099 | 1110 | 1109 | 1163 | 1167 | 1166 | 1239 | 1258 | 1278 |
| Réchy | 1348 | 1350 | 1379 | 1419 | 1444 | 1486 | 1478 | 1493 | 1504 |
| Briey | 134 | 139 | 143 | 148 | 154 | 154 | 160 | 154 | 148 |
| Vercorin | 600 | 608 | 595 | 635 | 640 | 636 | 622 | 661 | 645 |



CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 7, MARS 2019

Edition Administration communale de Chalais, Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1760 exemplaires

